



**Procès-Verbal de la réunion
du CSE central IFAC
le 25/02/2021**

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Martial DUTAILLY, Directeur Général
Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Christine LORET
Valentin DUGELAY
Anne-Marie FERREIRA
Laurent BARTOS
Sandrine MEUNIER
Stéphanie KAUS
Sylvain LANDAU

Élu(e)s suppléants :

Antony LESAGE

Représentant syndical :

Laurent BARTOS, CFDT, Asnières
Mohamed FAKHRI, CFDT, Sartrouville
Nathalie MADEIRA CAIADO, CGT, Sartrouville

Invitée :

ORDRE DU JOUR

- **Point 1 : Validation des PV**
- **Point 2 : Fonctionnement du CSE central**
 - Remplacement de Shéhérazade MANTE-CHABBI à la commission Eco
 - Calendrier
 - Point sur les comptes bancaires
 - Retours sur les règlements intérieurs
 - Validation d'un expert-comptable
- **Point 3 : Qualité de vie au travail**
- **Point 4 : Actualité situation sanitaire & consultation activité partielle**
- **Point 5 : Marchés entrées/sorties et perspectives 2021**
- **Point 6 : Entité FORCE et centre de formation Créforce**
- **Point 7 : Actualité RH**
 - Réformes conventionnelles (CCNA&CCNOF)
 - Négociation des accord (EP, GPEC, Mobilité durable, Télétravail, NAO)
 - Point inaptitude
- **Point 8 : Information ASC**
 - Retour sur les chèques cadeaux Noël
 - Point sur les ASC : validation des prochaines actions

La séance est ouverte à 10h00.

Point 1 : Validation des PV

LB explique qu'il n'a pas pris le temps de rédiger l'ensemble des PV. Ils seront présentés à la prochaine séance.

Point 2 : Fonctionnement du CSE central

- Remplacement de Shéhérazade MANTE-CHABBI à la commission Eco
Suite à la perte du marché de Trets, Shéhérazade est intégrée à la municipalité et perd son mandat d'élue à l'Ifac. Anne-Marie Ferreira est nommée à l'unanimité.
- Calendrier (voir PJ)
- Point sur les comptes bancaires : Tous les comptes sont ouverts
- Retours sur les règlements intérieurs : ifac et central encre en chantier, 92 validé en janvier 2020.
- Validation d'un expert-comptable.

LB précise que nous devons mandater un commissaire aux comptes pour la gestion du CSE central. SL confirme que le cabinet LAFLUTE (en charge du CSE Ifac) est le plus à même de valider l'expertise comptable, on ne parle pas de suivi comptable.

MF précise qu'il a du mal à joindre le cabinet.

Le choix du cabinet LAFLUTE est voté à l'unanimité.

Point 3 : Qualité de vie au travail

MD explique : 2 sujets à réflexion :

- Un suivi plus renforcé et plus attentif des suites psychologique ou financière de la crise sanitaire que nous traversons. Nous devons informer ensemble des mesures prises et que le CSE pouvait être là en appui ou en écoute. Je ne suis pas sûr que cette information soit bien redescendue ! j'aimerais que dans vos travaux vous intégrez soit une information plus large des salariés soit une écoute particulière des situations spécifiques. DS a déclenché auprès de la prévoyance une cellule d'écoute psychosociale accessible aux salariés (n°vert).
- Le bien-être au travail : je m'efforce de parler de bientraitance, de bienveillance, de congruence et d'exigence. Je dois constater un certain nombre de salariés qui manifestent, à juste titre ou pas, des situations de souffrances ou de mal-être. Nous ne réagissons probablement pas suffisamment à ces sujets. Je souhaite que nous nous saisissions collectivement et avec vous de cette question. Il faut informer nos salariés que nous nous préoccupons de ces questions. Il doit exister des espaces d'écoute et apporter des réponses circonstanciées. Je veux envoyer un signal général d'une prise en compte plus soutenue, plus vigilante, probablement plus sévère de ce type de comportement managériaux et en même temps ne pas ouvrir une « boîte de Pandore ». Le Président du Csst, très sensible à ce sujet va aborder dès les prochaines réunions l'ensemble des travaux à mettre en place. Aujourd'hui, nos collaborateurs ne savent pas qui fait quoi et pourquoi (référents, CSE, Csst...). Il faut palier à ce manquement. Il faudra également passer par un état des lieux de la

situation et donc comment obtenir la remontée d'information sans tomber dans la dérive. DS évoque un questionnaire anonyme auprès de nos collègues.

LB apprécie que la direction s'attache particulièrement à ces sujets. Il souligne néanmoins qu'il reste difficile pour certains d'assumer officiellement leurs conditions de vie au travail. Ou doit s'arrêter la confidentialité et comment la gérer ?

SL est ravi de l'intervention de la direction, agir auprès des managers pour acquérir des attitudes responsables et respectueuses des personnes avec une exigence de travail me semble tout à fait favorable même si la plus-part en ont déjà acquis les principes. Il souhaite également qu'une étude soit faite sur l'impact financier de la crise auprès de nos collègues pour voir si nous devons revoir le budget, utiliser les reliquats si besoin. MD précise qu'il faut réagir avec mesure, on ne pourra aider tout le monde.

Point 4 : Actualité situation sanitaire & consultation activité partielle

- Situation sanitaire : de nouveaux protocoles sont mis en place et notamment dans les ACM. Concernant les masques, les personnels doivent être équipés de Catégorie 1. Tout le monde a été livré. LB demande si nous avons connaissance du nombre de collaborateurs touchés par la COVID ? Non pas de statistique à ce jour mais cela reste marginal à l'Ifac car tout le monde est respectueux. MF souligne que les dernières livraisons de masques ne sont pas utilisées car ils sont trop grands. Ils achètent dans le commerce. La direction n'a pas eu échos de ce problème sur le territoire.
- Activité partielle : beaucoup de nos collègues des centres sociaux sont impactés, c'est plus marginal sur les ACM. Le dispositif est reconduit jusqu'à juin. Avis du CSE pour maintenir le dispositif jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire : Avis favorable à l'unanimité

Point 5 : Marchés entrées/sorties et perspectives 2021

MD : Il y a peu d'entrées et sorties, 1 entrants dans le sud-est (environ 10 collaborateurs ACM). On répond à beaucoup d'appels d'offres. Nous perdons Périgueux au 31/08. En attente sur Thonon et Savigny. Meudon en stand-by. Je ne suis pas particulièrement inquiet pour 2021. 2020 sera une année correcte malgré la crise. Il faut maintenant se projeter sur 2022. Sur le groupe, Magellan va gérer pour la 1^{ère} fois des ACM d'entreprises privées et des crèches.

Point 6 : Entité FORCE et centre de formation Créforce

MD : FORCE est une marque : FORMation Continue de l'Économie sociale et solidaire. Tous les ans nous versons 700.000€ au titre de la formation professionnelle continue. 300.000€ sont affectés au Campus Ifac le reste partant vers des organismes concurrents. J'ai décidé que l'Ifac 92 porterait la formation continue du groupe Ifac sous l'entité Force. L'Ifac passera donc commande auprès de « Force » pour son campus et son plan de développement des compétences (voir plan des 5 centres de formations). Cécile Tamburini est en charge de ce dossier.

Je rappelle que nous avons également créé un CFA des métiers du liens et des territoires qui nous permettra de porter le dispositif de l'apprentissage. Nous avons déjà une dizaine de contrats signés.

Point 7 : Actualité RH

- Réformes conventionnelles (CCNA&CCNOF) : CCNA : réforme qui porte sur la revalorisation des coef 245 à 247 au 1^{er} janvier 2021 – des coef 255 à 257 au 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'une comptabilisation de l'ancienneté qui se fera annuellement et la création d'un indice bis. CCNOF : mise en place de minimas conventionnel ce qui nous a amené à réguler les salaires d'une cinquantaine de collaborateurs. LB demande si les personnes concernées ont été informé ? Oui, les managers se sont chargés de les prévenir. MD demande si un courrier est établi ? Une information individuelle a été faite. Murielle Partaix conteste cette information, personne n'a reçu de courrier. A vérifier.
- Négociation des accords (EP, GPEC, Mobilité durable, Télétravail, NAO) : DS : Nous avons déjà signés les accords égalité H/F et GPEC, les travaux en cours : NAO, mobilité durable et le télétravail.
- Point inaptitude : CG rappelle la procédure d'inaptitude, le médecin du travail donne un avis :
 - Inaptitude avec recherche de reclassement. (si refus du reclassement ou pas de poste disponible = licenciement). Une inaptitude professionnelle n'est liée qu'à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. LB demande le nombre de dossiers recensés (7 en 2019, 9 en 2020, 3 dossiers en 2021)

Point 8 : Information ASC

- Retour sur les chèques cadeaux Noël :
LB évoque Tir groupé avec qui nous avons rencontré quelques difficultés suite à l'envoi des codes (une centaine de dossiers). Peu de réactivité. Trop d'interlocuteurs. SL précise que nous ne pouvons intervenir en direct sur la base de données. Nous prendrons contact avec la commerciale pour faire le point.
- Point sur les ASC : validation des prochaines actions.
Pour 2021, l'ensemble des actions sont calées : Chèques-Vacances + chèques évènements.
Il faudra se rapprocher de l'ANCV pour caler le mode de livraison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00

Laurent BARTOS
Secrétaire

Martial DUTAILLY
Président